

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 14 FÉVRIER 1871.

Rapport de la Commission des Affaires étrangères, chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Département des Affaires étrangères un crédit spécial de 230,000 francs.

(Voir les Nos 70 et 58 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Un crédit de 230,000 francs vous est demandé par le Département des Affaires étrangères, pour le renouvellement des chaudières de la malle-poste *Louise-Marie* et pour la construction d'une coque et de deux paires de chaudières destinées au service du passage d'eau entre Anvers et la Tête de Flandre.

Le premier crédit pour les améliorations à faire à la malle-poste *Louise-Marie* est de 100,000 francs. Il est amplement compensé par l'accroissement des recettes que fait l'Etat du chef de ce service. Cette recette a été en 1870 de fr. 892,648 50
elle avait été en 1869 de. 520,720 71

Donc augmentation de fr. 371,929 59

En présence de la prospérité croissante de cette ligne et aussi en vue de maintenir par notre pays le passage de la malle des Indes, qui n'a pris la voie d'Ostende que depuis la guerre, votre Commission, Messieurs, n'a pas hésité à accorder ce crédit et elle ne peut qu'applaudir aux efforts du Gouvernement pour donner à notre service des malles-postes vers l'Angleterre tout le développement qu'il comporte.

Le second crédit de 130,000 francs, pour deux paires de nouvelles chaudières et une nouvelle coque pour les steamers faisant le passage d'eau entre Anvers et la Tête de Flandre, est également justifié par l'importance des services qu'ils rendent. Ces navires ont, de plus, été employés cette année à transporter des troupes et du matériel de guerre dans les différents forts du Bas-Escaut. De là une usure extraordinaire des chaudières et des dégâts qui demandent d'importantes réparations.

Votre Commission, Messieurs, a l'honneur de vous proposer l'adoption de ce Projet.

Le Rapporteur,
Baron VAN DE WOESTYNE.

Le Président,
Baron DE TORNACO.